

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2012

Garanties communales

Le conseil municipal a accordé une garantie communale à hauteur de 100 % pour les emprunts souscrits par l'OPH de la Haute-Savoie auprès de la caisse des dépôts et consignation destinés à financer 10 logements en VEFA dans l'ensemble « les Vergers du Lac ».

Délimitation d'un périmètre soumis au droit de préemption par la commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux

Le conseil municipal a

- établi un droit de préemption de la commune sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux ;
- instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ;
- habilité Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Acquisition d'un local d'intérêt communale dans le programme immobilier les Vergers du Lac

Le conseil municipal a

- décidé l'acquisition d'un local d'intérêt collectif situé dans le programme immobilier les Vergers du Lac en rez-de-chaussée de l'immeuble les Figuiers
- autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'état futur d'achèvement.

Approbation du compte de gestion 2011 du receveur municipal

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Monsieur le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif du budget principal 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2011

Résultat de clôture section fonctionnement = + 351 905.98 €

Résultat de clôture section investissement = +346 949.44 €

Affectation des résultats de fonctionnement du budget principal 2011

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2011 de la manière suivante :

Au fonctionnement

Au compte 002 : 200 000 €

A l'investissement

Au compte 001 : 346 949.44 €

Au compte 1068 : 151 905.98 €

Tarif 2012 du marché d'été et du marché nocturne

Le conseil municipal décide

- de ne pas augmenter le tarif du marché d'été 2012
- d'organiser un marché nocturne le vendredi 3 août 2012
- de ne pas augmenter le tarif du marché nocturne 2012

La séance est levée à 23 H 40

Le Maire
Marc ROLLIN